



# LE PERFECTIONNEMENT

A LA COMPAGNIE D'ARC  
DE VERT-ST-DENIS - CESSON  
Saison 2024-2025



## A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires) et sur le terrain extérieur

### LES JEUNES

→ QUAND: le Mercredi de 17H15 à 19H00.

**Début le mercredi 18 septembre 2024**

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA : coût : 140€ (encadrement, petit matériel et T-shirt)

### LES ADULTES

→ QUAND: le mardi soir de 20H30 à 22H30

**Début le jeudi 12 septembre 2024**

→ COMMENT: par groupe de 10/12 maximum et assuré par un entraîneur Breveté d'Etat 1 jeudi sur 2 de septembre à juin (hors vacances scolaires) : Coût : 150€

A partir de la deuxième année de tir, les arcs peuvent être loués aux archers qui ne possèdent pas encore leur matériel (100€ par an pour la période de septembre à juin). La caution est de 200€ et tout matériel dégradé doit être remplacé par l'archer.

#### Contacts:

Site Web: [www.balory-arc.fr](http://www.balory-arc.fr)

Courriel du club: [contact@balory-arc.fr](mailto:contact@balory-arc.fr)

Présidente : Myriam DORILLEAU : 06-70-18-30-88

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 07-83-97-46-80

Secrétaire : Nathalie LE BIHAN : 06-87-26-58-51

Ne pas jeter sur la voie publique



# LE PERFECTIONNEMENT

A LA COMPAGNIE D'ARC  
DE VERT-ST-DENIS - CESSON  
Saison 2024-2025



## A QUEL ENDROIT ?

→ Au gymnase de Cesson la Forêt de septembre à Juin (hors des périodes de vacances scolaires) et sur le terrain extérieur

### LES JEUNES

→ QUAND: le Mercredi de 17H15 à 19H00.

**Début le mercredi 18 septembre 2024**

→ COMMENT: par groupe de 12 maximum pendant 30 semaines et assuré par un instructeur breveté FFTA : coût : 140€ (encadrement, petit matériel et T-shirt)

### LES ADULTES

→ QUAND: le mardi soir de 20H30 à 22H30

**Début le jeudi 12 septembre 2024**

→ COMMENT: par groupe de 10/12 maximum et assuré par un entraîneur Breveté d'Etat 1 jeudi sur 2 de septembre à juin (hors vacances scolaires) : Coût : 150€

A partir de la deuxième année de tir, les arcs peuvent être loués aux archers qui ne possèdent pas encore leur matériel (100€ par an pour la période de septembre à juin). La caution est de 200€ et tout matériel dégradé doit être remplacé par l'archer.

#### Contacts:

Site Web: [www.balory-arc.fr](http://www.balory-arc.fr)

Courriel du club: [contact@balory-arc.fr](mailto:contact@balory-arc.fr)

Présidente : Myriam DORILLEAU : 06-70-18-30-88

Trésorier : Jean-Claude BOUSSARIE : 07-83-97-46-80

Secrétaire : Nathalie LE BIHAN : 06-87-26-58-51

Ne pas jeter sur la voie publique